

Communiqué de presse RMV 13 juin 2019

Commentaire du comité de l'association des remontées mécaniques valaisannes concernant le fonds cantonal pour les remontées mécaniques

Le comité des remontées mécaniques valaisannes est très satisfait de l'approbation du règlement du fonds pour les remontées mécaniques par le Grand Conseil ainsi que de l'engagement financier de CHF 400 millions en leur faveur. Cette décision pose les bases nécessaires à l'importante et désormais indispensable rénovation du parc d'installations dans notre canton.

Tout vient à point

La décision de financement clôt le débat parlementaire au sujet de la loi sur les remontées mécaniques. Un long processus accompagné d'un important travail de persuasion aboutit donc à une fin heureuse. Pour rappel, la proposition de loi sur les remontées mécaniques a été déposée le 18 novembre 2011 par deux de nos représentants à Berne B. Rieder et Ph. M. Bregy et a nécessité beaucoup de pression ainsi qu'un fort lobbying de la part des représentants des remontées mécaniques et de leurs alliés politiques.

Le défi consistait notamment à montrer aux membres du Grand Conseil et du Conseil d'Etat que les conditions sur le marché touristique sont très différentes et que les remontées mécaniques en Suisse et en Valais ont jusqu'à présent dû faire face à des conditions de financement très défavorables. Au cours des sept dernières années, l'industrie a également été ébranlée ; le fossé entre les entreprises prospères et celles qui ont besoin d'une restructuration s'est considérablement creusé et la perception des remontées mécaniques comme moteur du tourisme est devenue plus forte.

Des conditions claires sont nécessaires

Grâce à cette loi et à ce fonds, les conditions sont créées pour permettre aux remontées mécaniques de renouveler leurs infrastructures au cours des 10 prochaines années. Les besoins d'investissement s'élèvent au total à 1 milliard de Francs. L'aide n'est pas destinée à accorder des prêts selon le principe de l'arrosoir, et certainement pas à assainir financièrement les entreprises. Grâce à ce fonds, les remontées mécaniques saines qui mettent en avant des projets adaptés et viables auront accès à des capitaux qui leur permettront de renouveler leur infrastructure et de l'adapter aux besoins de leurs clients. La réalisation d'une marge d'EBITDA d'au moins 25 pour cent est déterminante.

Gestion du Fonds par l'intermédiaire du CCF

Le comité des remontées mécaniques valaisannes salue la décision de confier la gestion du fonds au centre de cautionnement et de financement SA (CCF). Le CCF analyse d'ores et déjà les business plans des remontées mécaniques pour les prêts NPR et gère également le fonds touristique. Dans un souci de transparence et d'efficacité, il est idéal que le fonds des remontées mécaniques soit également géré par l'intermédiaire du CCF.

Pour tout renseignement:

M. Berno Stoffel Président

079 543 25 07